



# SOULAINES INFOS N°21

La Mairie est ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 14 h à 17 h 30,  
et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Le prochain Conseil Municipal siègera le lundi 25 octobre 2010 à 20h30.

19 octobre 2010

Vous souhaitez faire paraître un article dans un journal local.....  
Courrier de l'Ouest, contactez Monique Thiou au 02-41-45-32-66 Ouest France, contactez Gérard Robin au 02-41-57-70-27

Annuaire  
Mairie  
tel 02-41-45-30-21  
fax 02-41-45-70-34  
Grange aux Dîmes  
(réserv. spectacles)  
02-41-45-24-16  
Bibliothèque  
02-41-44-29-72  
Local jeunes  
02-41-57-63-98  
École (direction)  
02-41-45-72-08

La pensée du mois *Que l'autorité se borne à être juste,  
nous nous chargerons d'être heureux.* Benjamin Constant

**. Théâtre d'ombres, contes et chansons, à la Grange aux Dîmes  
le dimanche 21 novembre à 16 h « Le soulier magique »**

**. Concert pop-rock avec le groupe « Karmäa » le samedi 11 décembre à 20 h 30**

**Association  
des parents d'élèves**  
L'APE de l'Ecole N. Condorcet invite  
tous les Soulainois à venir participer à

son loto. (*les bénéfices servant à la concrétisation de tous les  
projets scolaires*)  
Réservez dès à présent votre après midi du dimanche 14  
Novembre 2010 et rendez-vous à la salle Cortequisse.  
La vente des cartons commencera à 14h00. Le jeu débutera  
à 14h30. De nombreux lots sont à gagner... Téléviseur  
LCD, plancha, lecteur MP3,...

**Commission Information communication**  
La commission invite chaque habitant de la commune, ain-  
si que tout groupe ou association, à participer à  
l'élaboration du "Liaison Communale n°3" en déposant tout  
article, photo, en mairie, le plus rapidement possible.

### Info

Le goûter-spectacle des aînés aura lieu le samedi 13 No-  
vembre 2010 à la Grange aux Dîmes.

### Petites annonces

*"Si vous êtes nés en 1950 et que vous habitez Soulai-  
nes, rejoignez-nous le 7 novembre prochain à  
12h30 autour d'une tablée conviviale à l'Auberge de l'Au-  
bance où nous serions heureux de nous retrouver pour fê-  
ter ensemble notre changement de dizaine.  
Merci de bien vouloir contacter Joël LEBRETON au  
02 41 45 37 10 ou Marcel SEPTANS au 02 41 45 30 37 le  
plus rapidement possible."*

*Les sapeurs pompiers vont passer sur la commune pour  
proposer leur calendrier 2011 à partir du 2 novembre jus-  
qu'au 18 décembre. L'amicale des S.P. vous remercie pour  
l'accueil que vous réserverez aux pompiers volontaires de  
la commune.*

*Nouveau taxi sur la commune :  
ALLO TAXI DIDI (place de l'église)  
Pour tout transport, de jour comme de nuit  
02-41-57-10-53 ou 06-70-76-64-40*

### Comité des fêtes

L'équipe du Comité des Fêtes vous invite à  
**l'assemblée générale annuelle  
le vendredi 5 novembre**  
à 20H30 à la Salle de La Grange aux Dîmes.  
L'ordre du jour est le suivant :  
Retour sur les manifestations  
Randonnée pédestre du 28 mars 2010  
Fête du Tilleul du 19 juin 2010  
Vide-greniers du 3 octobre 2010  
Rapport financier  
Prévisionnel des animations pour 2011  
Election du tiers sortant  
Questions diverses / Echange d'idées  
*A l'issue de l'Assemblée Générale, nous partagerons le verre  
de l'amitié. Venez nombreux.....*

### Commission urbanisme

**Lotissement** : les maison sortent de terre. Il ne reste plus à  
ce jour que 2 permis non déposés, sur 28 possibles. Val  
de Loire et Khor Immobilier entament prochainement la  
construction de 6 et 7 maisons .  
P.A.V.E. (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'aménagement  
des Espaces publics): l'accessibilité au cimetière a été facilitée  
pour les personnes avec chariot ou poussette. Un passage  
piéton a aussi été aménagé à cet endroit. Il reste encore  
des améliorations pour la sécurité et l'accessibilité dans le  
bourg. La commission continuera son travail sur ce sujet  
le samedi matin 23 octobre.

### Commission culturelle

Le samedi 16 octobre avait lieu le premier spectacle de la  
saison à la Grange aux Dîmes : 80 spectateurs environ  
qui ont apprécié la troupe « la planche à voix » de Beau-  
couzè pour une pièce de Molière. Un grand moment de  
théâtre que nous ne sommes pas prêts d'oublier !

### Commission "Relations avec les associations"

Les associations communales peuvent transmettre  
leurs demandes de subventions en mairie jusqu'au 31  
décembre 2010.

### **Compte-rendu du conseil municipal du lundi 20 septembre 2010.**

- recrutement d'une personne pour le ménage des bâtiments communaux à raison de 13h30 hebdomadaire.
- renouvellement d'une convention entre l'école de musique/atelier de danse de Mûrs Erigné et la commune.

### **Compte-rendu du conseil municipal du lundi 11 octobre 2010.**

- présentation par l'architecte d'avenants pour les travaux de réhabilitation de la mairie et la création de logements.
- l'adjoint aux affaires scolaires fait le point sur l'accueil de loisirs le mercredi en période scolaire et le conseil vote la création d'un poste d'adjoint d'animation pour les vacances de Toussaint.
- débat sur un projet de convention avec la L.P.O. avec la mise en place d'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) sur les combles de l'église et la signature d'une charte.
- synthèse du rapport d'activités d'ALM par le maire.
- après réflexions de la commission étang, présentation des travaux d'entretien sur l'étang à partir de décembre.

Les délibérations des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage près de la mairie.

**NE TRAITÉZ PAS  
A PROXIMITÉ DE L'EAU**

### **Nouvelle réglementation . Utilisation des produits phytosanitaires**

#### **Nouvelles dispositions depuis le 15 juin 2010**

*La mauvaise qualité des eaux en Maine-et-Loire est préoccupante : plus de 20 substances chimiques (herbicides, insecticides, fongicides, ...) contaminent régulièrement les cours d'eau et les nappes phréatiques. Ce constat a conduit le Préfet de Maine-et-Loire à signer un nouvel arrêté le 15 juin 2010 (applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010).*

*Cet arrêté rappelle les règles de distances à respecter par rapport aux cours d'eau et aux points d'eau, lors de toute application de produits phytosanitaires. Il introduit, en outre, de nouvelles mesures, visant l'ensemble des utilisateurs (particuliers, agriculteurs, collectivités, entreprises...). Ces mesures concernent :*

- *les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, en eau ou à sec, sur lesquels toute application est formellement interdite ;*
- *les points d'eau qui pourraient ne pas figurer sur les cartes IGN au 1/25000<sup>ème</sup> (sources, mares, puits et forages...) pour lesquels les applications ou déversements de produits phytosanitaires sont interdits à moins d'un mètre ;*
- *les caniveaux, les avaloirs et les bouches d'égout sur lesquels toute application directe est interdite ;*
- *l'obligation d'afficher le rappel de ces dispositions, au moyen d'un panneau de la taille minimale d'une feuille A4. Ce panneau devant être affiché, de façon visible pour le public, dans chaque lieu de distribution, point de vente ou centre de stockage de produits phytosanitaires du département.*

### **Bibliothèque**

Nouvelle rentrée de livres pour adultes. A votre disposition également, livres et DVD de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Rappel des horaires d'ouverture : le mercredi de 16 h 30 à 19 h.

Un appel à bénévolat est faite pour renforcer l'équipe.

A bientôt à la bibliothèque !

### **Chauves-souris : une première à Soulaines**

Nous sommes mi-juin. Des habitants du bourg, intrigués, constatent la présence de drôles d'individus, munis de grandes antennes "râteau", d'appareils bruyants, de lampes et de tout un attirail.

De quoi s'agit-il ? Cette mobilisation concerne la découverte d'une colonie importante de Chauves-souris dans les combles de l'église.

L'espèce concernée, rare, menacée et protégée, se nomme "le Grand Murin". Les femelles de cette espèce se rassemblent en colonies au printemps pour mettre au monde et élever leur unique jeune.

Et c'est l'église de Soulaines qui a été choisie, semble-t-il de longue date !

Cette découverte n'est pas le fruit du hasard, mais des plus hautes technologies.

En effet, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) a capturé quelques jours auparavant l'une de ces femelles sur son territoire de chasse aux insectes en forêt de Beaulieu. Après l'avoir équipée d'un émetteur miniaturisé (0,6g), la Chauve-souris a mené les naturalistes droit sur l'église de Soulaines.

Il ne reste plus qu'à la LPO et à la Municipalité à trouver comment veiller sur ce joyau de notre patrimoine naturel...

